



Pas de tampon sur un avis de rétention...

Par **kormo**, le **09/12/2012 à 18:25**

Bonsoir,

Je me suis fait arrêté hier soir avec un taux d'alcoolémie de 0.48 mg... Je sais c'est pas malin de prendre sa voiture après des bières...

Sur l'avis de rétention délivré par l'Agent verbalisateur celui-ci n'a pas pu mettre le tampon officiel dit la "Marianne" sur le document... Cela le rend-il caduc ??

Merci d'avance... on peut rêver !!!

Par **Tisuisse**, le **10/12/2012 à 17:50**

Bonjour,

Réponse : NON

Par **kormo**, le **10/12/2012 à 18:21**

Bonsoir,

Je m'en doutais, bien évidemment, c'est étonnant la part de mythologie que l'on se crée, se

rattachant à un hypothétique vice de forme, une virgule..

En tout cas merci pour votre réponse rapide...